

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/10/100

Objet : 100 - Contrat d'Audit financier et organisationnel de la Direction Finances et Commande Publique

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par la Société Finance Consult,

Décide

- De signer le contrat n°FIN022026 Contrat d'Audit financier et organisationnel de la Direction Finances et Commande Publique avec la société Finance Consult domiciliée au 32 rue de la République - 69002 LYON.

Le montant annuel des prestations de l'offre de base s'élève à 29 400.00 € HT soit 35 280.00 € TTC.

La tranche optionnelle concernant l'Accompagnement à la rédaction des process n'est pas retenue.

Le prix unitaire d'une réunion en visio-conférence supplémentaire est fixé à 500 € HT.

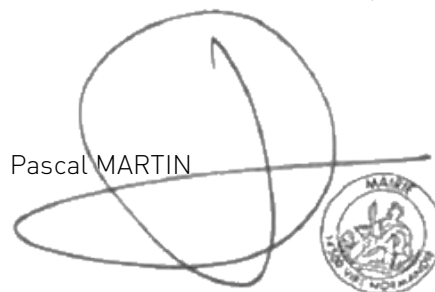
Le prix unitaire d'une réunion en présentiel supplémentaire est fixé à 1 200.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 10 semaines à compter de sa date de notification.

Fait à Vire Normandie, le 16 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261019-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Décision du Maire n°2026/10/100 du 16 octobre 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication